

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 651

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 16

Compléter l'alinéa 15 par la phrase suivante :

« Les titres ne peuvent avoir un rendement inférieur à l'inflation. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de rendre ce nouveau produit d'épargne intéressant et populaire pour les épargnants, le présent amendement prévoit de préciser que le rendement des titres dans lesquels le plan d'avenir climat peut être investi ne doit pas être inférieur à l'inflation.